



LE 2 DÉCEMBRE 2024

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beupré au 10995 rue des Montagnards, le lundi 2 décembre 2024 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Michel Auger, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Serge Simard, maire suppléant.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

11406-021224 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

RAPPORT

C.C.U.

3A Rapport des permis novembre 2024

3B Rapport budgétaire novembre 2024

3C Listes des dépenses autorisées et listes des paiements

1. Journal des chèques 2402072 – 2402093	751 879,91 \$
2. Journal des chèques 2402094 – 2402210	256 479,66 \$
3. Journal des chèques 2402211 – 2402259	1 996 959,29 \$

Les listes des chèques comprennent également les déboursés liés aux contrats accordés et payés par les personnes autorisées en vertu du Règlement no 1181 portant sur la délégation à certains fonctionnaires de la Ville le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats au nom de la municipalité. En conséquence, lesdites listes constituent le rapport transmis par ces fonctionnaires et employés conformément au cinquième alinéa de l'article 477.2 LCV, les contrats ayant été accordés en application de ce règlement et les paiements faits.

3D Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires MM. Pierre Renaud, Michel Auger et Mme Nancy Pelletier

3E Dépôt registre 2024 des dons ou cadeaux

3F Rapport 2024 sur la politique de gestion contractuelle

11407-021224 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2024**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024.

11408-021224 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 NOVEMBRE 2024**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 novembre 2024.

11409-021224 **RENOUVELLEMENT ADHÉSION FQM - 2025**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de renouveler l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités au montant de 3 773,33 \$ plus les taxes applicables, soit la somme de 4 338,39 \$ pour l'année 2025.

11410-021224 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1308 (RÉGIE INTERNE SÉANCE DE CONSEIL)**

ATTENDU l'avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement numéro 1308 à la séance du 4 novembre 2024;

ATTENDU que le projet de règlement a été rendu disponible au public;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été apportée audit projet de règlement;

ATTENDU que le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de régir la période de questions et d'y prévoir des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1308.

11411-021224 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1309 (GESTION CONTRACTUELLE)**

ATTENDU l'avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement numéro 1308 à la séance du 4 novembre 2024;

ATTENDU que le projet de règlement a été rendu disponible au public;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été apportée audit projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1309.

11412-021224 **APPROPRIATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR BALANCER LE BUDGET 2024**

Il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement d'approprier le surplus accumulé 2024 de la façon suivante :

	POSTE COMPTABLE	DÉBIT	CRÉDIT
03-410-10	Appr. du surplus accumulé pour balancer le budget 2024		1 152 820 \$
59-110-10	Appr. du surplus accumulé pour balancer le budget 2024	1 152 820 \$	
03-510-50	Appr. du surplus acc. pour remb anticipé de la dette		143 700 \$
59-110-10	Appr. du surplus acc. pour remb anticipé de la dette	143 700 \$	

11413-021224 **FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsiderée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considerable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement que la Ville de Beauré demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec;

Que copie de cette résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, à la députée de la circonscription de Charlevoix-Côte-de-Beauré, Mme Kariane Bourassa, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

11414-021224 **FADOQ LES PIONNIERS DE BEAUPRÉ – CADEAU SOUPER NOËL**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'acheter deux soupers pour 2 personnes auprès du restaurant Resto-Pub St-Bernard pour un montant de 100,00 \$ chacun.

11415-021224 **RESSOURCES FAMILIALES CÔTE-DE-BEAUPRÉ – BONS D'ACHAT IGA (ABROGER RÉOLUTION 11350-041124)**

ATTENDU que la Ville contribuait annuellement par le biais de la St-Vincent-de-Paul à aider les familles dans le besoin;

ATTENDU la fermeture définitive de la St-Vincent de Paul de Beauré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement :

- a) d'abroger la résolution 11350-041124 adoptée le 4 novembre 2024;
- b) de demander à les Ressources Familiales Côte-de-Beauré de distribuer les bons d'achat totalisant 2 000 \$ aux familles de Beauré.

11416-021224 **CAMILLE GOSSELIN – AUGMENTATION D'ÉCHELON**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement, suivant la recommandation du directeur général, d'augmenter d'un échelon, le salaire de Mme Camille Gosselin, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2025.

11417-021224 **ENTENTE VILLE DE BEAUPRÉ ET ALTERNATIVE JEUNESSE MONT-SAINTE-ANNE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement :

- a) d'autoriser M. Pierre Renaud, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière ou M. Roch Lemieux, directeur général à signer l'entente;
- b) de verser la somme de 20 000 \$ annuellement pour les années 2025, 2026 et 2027.

11418-021224 **RÉMUNÉRATION DES CADRES POUR 2025**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud à signer une lettre d'entente concernant l'augmentation de salaire des cadres pour l'année 2025.

11419-021224 **CMQ - APPUI AU PLAN D'ACTION POUR AMÉLIORER L'OFFRE DE SERVICES EN TRANSPORT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) se dotait, en janvier 2023, de la *Vision métropolitaine de la mobilité durable à l'horizon 2041*, de façon à assurer une cohérence territoriale en matière de mobilité à l'échelle métropolitaine;

CONSIDÉRANT QUE la CMQuébec adoptait, en octobre 2024, le *Plan d'action 2024-2030 de la Vision métropolitaine de la mobilité durable*, issu d'une vaste démarche de mobilisation régionale et que ce dernier identifie le moyen de mise en œuvre prioritaire suivant : « Établir une liste des actions prioritaires visant à répondre rapidement aux besoins des citoyens et à améliorer l'efficacité des interconnexions en transport collectif »;

CONSIDÉRANT QUE la CMQuébec adoptait, en octobre 2024, le *Plan d'action pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la CMQuébec* et que ce plan constitue la vision commune de la CMQuébec, de ses composantes et des quatre autorités organisatrices de transport du territoire métropolitain quant aux actions prioritaires à déployer afin d'améliorer à court terme les services de transport collectif dans la région, notamment dans les secteurs périphériques et périurbains;

CONSIDÉRANT QUE le budget récurrent requis afin de déployer le *Plan d'action pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la CMQuébec* pour fournir une offre adéquate minimale en transport collectif et harmonisée sur l'ensemble de la CMQuébec atteint un montant de 24,6 M\$ annuellement;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la Ville de Beaupré de plus en plus de travailleurs résident à l'extérieur du territoire, et qu'il y a un déficit dans l'offre de service de la CMQuébec vers Beaupré, ce qui entraîne une difficulté pour la rétention du personnel dans nos entreprises et institutions

CONSIDÉRANT QUE le *Plan d'action pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la CMQuébec* permettrait notamment, sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré, de :

- lancer un service de navettage intra-MRC 7 jours sur 7;
- ajouter un véhicule afin d'optimiser le parcours du bus Québec Desjardins;
- ajouter une ligne desservant de nouveaux quartiers résidentiels à

Boischatel et;

- soutenir l'offre de la navette fluviale entre Québec et Sainte-Anne-de-Beaupré.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement:

- d'appuyer le Plan d'action pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) (octobre 2024), préparé par la CMQuébec avec le soutien de ses composantes et des autorités organisatrices de transport du territoire.
- d'appuyer la CMQuébec dans sa demande au gouvernement du Québec afin de prévoir les sommes récurrentes nécessaires à son déploiement.

11420-021224 **JOURNAL ICI L'INFO – VŒUX DE NOËL**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'acheter une publicité au coût de 595 \$ plus les taxes applicables.

11421-021224 **ROCK CLOUTIER – AUGMENTATION D'ÉCHELON**

Il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement, suivant la recommandation du directeur des travaux publics, d'augmenter d'un échelon, le salaire de M. Rock Cloutier, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2025.

11422-021224 **MARYLINE LAURENDEAU – AUGMENTATION D'ÉCHELON**

Il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement, suivant la recommandation du directeur des loisirs, d'augmenter d'un échelon, le salaire de Mme Maryline Laurendeau, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2025.

11423-021224 **MARTINE HOVINGTON – AUGMENTATION D'ÉCHELON**

Il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement, suivant la recommandation du directeur des loisirs, d'augmenter d'un échelon, le salaire de Mme Martine Hovington, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2025.

11424-021224 **ENSEMBLE VOCAL ARC-EN-SONS – DEMANDE DE COMMANDITE - ACHAT PUBLICITÉ DANS LA PROGRAMMATION**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'accorder une commandite de 575 \$ à L'Ensemble vocal Arc-en-Sons par l'achat d'une page de publicité dans la programmation. Les spectacles auront lieu les 17 et 18 mai 2025 à l'auditorium de l'école secondaire du Mont Sainte-Anne (incluant 4 billets).

11425-021224 **VENTE DU TERRAIN DE L'ANCIENNE CASERNE (11170 BEAUREGARD)**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à signer tous les documents nécessaires à la vente du terrain composés des lots # 3680785 et 4882113 (anciennement connu comme étant la caserne incendie au 11170 Beauregard) au montant de 299 000 \$.

11426-021224 **MEMBRES DU CCU – RENOUELEMENT AUX SIÈGES 2, 4 ET 6**

ATTENDU qu'en vertu des articles 2.1.4. et 2.1.6 du Règlement 1305 constituant un comité consultatif d'urbanisme, le mandat de chacun des membres est renouvelable sur résolution du conseil municipal et la durée est fixée à 2 ans;

ATTENDU que le mandat des membres qui occupent les sièges 2, 4 et 6 doit être renouvelé;

ATTENDU que M. Christian Blouin occupant le siège numéro 2 fait part au comité qu'il désire renouveler son mandat;

ATTENDU que le siège numéro 4 est vacant;

ATTENDU que Mme Lyne Savard occupant le siège numéro 6 fait part au comité qu'elle ne désire pas renouveler son mandat, mais qu'elle serait prête, à court terme, à demeurer en poste jusqu'à ce qu'un nouveau membre puisse la remplacer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de renouveler le mandat de M. Christian Blouin au siège numéro 2.

11427-021224 **PROJET DE RÈGLEMENT #1312 MODIFIANT L'ARTICLE 102 DU CHAPITRE 4 DU RÈGLEMENT 1196 (PIIA) POUR LES BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS OU ÉQUIPEMENTS EN COUR AVANT**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement 1312 modifiant le Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour modifier l'article 102 du chapitre 4 afin de modifier certains critères d'évaluation applicables aux bâtiments, aux constructions ou aux équipements accessoires en cour avant.

11428-021224 **PROJET DE RÈGLEMENT #1313 MODIFIANT LE TABLEAU 1 DE L'ARTICLE 128 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1192 AFIN D'Y APPORTER DES AJUSTEMENTS**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement 1313 modifiant le Règlement 1192 sur le zonage pour modifier le tableau 1 de l'article 128 afin d'apporter des ajustements pour des constructions, aménagements et équipements accessoires au bâtiment principal autorisés dans les cours.

11429-021224 **PROJET DE CONSTRUCTION – FYRA QUARTIER (195, RUE DE CASSIOPÉE)**

ATTENDU qu'Oikos construction a déposé, aux noms des propriétaires du lot 6 485 084 du cadastre du Québec, les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée située dans le développement domiciliaire FYRA Quartier et qui aura comme adresse le 195, rue de Cassiopée;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5, du chapitre 3, le projet de construction est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet de construction en regard des dispositions applicables du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le style de la construction projetée s'inscrit dans la continuité du cadre bâti développé pour ce développement et que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction d'une résidence unifamiliale suivant les documents joints à la recommandation # 24-68 du CCU du 19 novembre 2024.

11430-021224 **PROJET DE CONSTRUCTION – FYRA QUARTIER (205, RUE DE CASSIOPEE)**

ATTENDU qu'Oikos construction a déposé, aux noms des propriétaires du lot 6 485 085 du cadastre du Québec, les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée située dans le développement domiciliaire FYRA Quartier et qui aura comme adresse le 205, rue de Cassiopée;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5, du chapitre 3, le projet de construction est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet de construction en regard des dispositions applicables du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le style de la construction projetée s'inscrit dans la continuité du cadre bâti développé pour ce développement et que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction d'une résidence unifamiliale suivant les documents joints à la recommandation # 24-69 du CCU du 19 novembre 2024.

11431-021224 **EMBAUCHE DE 4 POMPIERS SECTEUR BEAUPRÉ ET ST-TITE-DES-CAPS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de procéder à l'embauche de 4 pompiers pour le secteur de Beaupré :

- Myriam Cantin
- Alexandre Michaud
- Alexandre Hébert

Pour le secteur St-Tite-des-Caps :

- Francis Caron

11432-021224 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1310 CONCERNANT L'ADOPTION DES DIVERS TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2025**

Monsieur le maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 1310 concernant l'adoption des divers taux de taxes et compensations pour l'année 2025. Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

11433-021224 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1311 VISANT À ÉTABLIR LES PEINES ATTACHÉES À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Monsieur le maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 1311 visant à établir les peines attachées à la réglementation d'urbanisme. Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

11434-021224 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1312 MODIFIANT L'ARTICLE 102 DU CHAPITRE 4 DU RÈGLEMENT 1196 (PIIA) POUR LES BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS OU ÉQUIPEMENTS EN COUR AVANT**

Monsieur le maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 1312 pour modifier l'article 102 du chapitre 4 afin de modifier certains critères d'évaluation applicables aux bâtiments, aux constructions ou aux équipements accessoires en cour avant.

11435-021224 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1313 MODIFIANT LE TABLEAU 1 DE L'ARTICLE 128 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1192**

Monsieur le maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 1313 modifiant le tableau 1 de l'article 128 du Règlement de zonage 1192 afin d'y apporter des ajustements pour certaines constructions, certains aménagements et équipements accessoires au bâtiment principal autorisés dans les cours.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Six (6) personnes sont présentes et différentes questions ont été posées :

- Côte de la Falaise;
- Piscine – entente;
- Processus de recrutement pour siéger au CCU
- Permis de construction – FYRA QUARTIER

11436-021224 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 34.

PIERRE RENAUD
MAIRE

JOHANNE GAGNON, GREFFIÈRE ET
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE